Communauté de Communes
du Pays d'Othe
27 avenue Thiocche Maillard
10160 AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Communauté de Communes du Pays d'Othe
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	71410000-5
Date de mise en ligne :	Le jeudi 24 septembre 2026 à 07:20:01
Date de clôture :	Le vendredi 08 janvier 2027 à 12:00:00
Titre :	Elaboration d'un PLUI
Descriptif :	Elaboration d'un PLUI de la communauté de communes du pays d'Othe (Aube)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 4

Posée le 30/09/2026 à 12:21:55

Bonjour,
Le CCTP prévoit, au titre de la concertation, « l'animation de 32 réunions publiques »
Plus précisément, faut-il comprendre :
- 16 réunions en phase Diagnostic/PADD et 16 réunions en phase de traduction réglementaire, soit 32 réunions au total ;
- 32 réunions en phase Diagnostic/PADD auxquelles s'ajouteraient 16 réunions en phase réglementaire ;
- ou une autre répartition ?
Merci également de NOUS confirmer si une réunion est attendue dans chacune des 14 communes et des 2 communes déléguées à chacune des phases concernées.
Bien cordialement
Sandrine Richard - BE Geogram

Répondue le 30/09/2026 à 14:13:26

Bonjour Madame Richard,
Nous vous remercions de votre question. Le CCTP (article relatif à la concertation) est précisé comme suit. Cette précision se substitue à la mention « l'animation de 14 réunions publiques (14 réunions en phase diagnostic – PADD et une réunion en phase de traduction réglementaire […]) ».
1. Socle minimal de réunions publiques
Une réunion publique est organisée, à chacune des deux phases concernées, dans chacun des lieux suivants :
• les 13 communes membres autres qu'Aix-Villemaur-Pâlis ;
• les 3 communes déléguées d'Aix-Villemaur-Pâlis : Aix-en-Othe, Palis et Villemaur-sur-Vanne.
Soit 16 lieux de réunion et, à raison d'une réunion par lieu et par phase :
Phase Lieux de réunion Réunions publiques
Diagnostic – PADD 16 16
Traduction réglementaire 16 16
Total (socle minimal) 32

Ces 32 réunions constituent un socle minimal, à intégrer au prix forfaitaire de l'offre.
2. Propositions attendues des candidats
La CCPO n'impose ni le format, ni le contenu détaillé, ni la fréquence complémentaire de ces réunions. En tant que spécialistes, les candidats sont invités à proposer, dans leur mémoire technique, la méthode qu'ils jugent la plus pertinente pour assurer une concertation de qualité sur un territoire de petites communes rurales. Ils pourront notamment proposer :
• des formats adaptés à chaque phase et à chaque public (réunion publique, atelier, visite ou balade de terrain, permanence, questionnaire, etc.) ;
• des réunions ou temps d'échange complémentaires, lorsqu'ils les estiment nécessaires à l'appropriation du projet par les habitants ;
• la manière dont ils concilient le respect du socle minimal et l'objectif de qualité, tout en optimisant les temps de réunion, conformément aux attendus du CCTP.
Le candidat justifie et chiffre ses propositions. Elles sont appréciées au titre du critère « qualité du mémoire technique » (40 points).
3. Réunions supplémentaires
Les candidats renseignent le coût unitaire d'une réunion supplémentaire dans le tableau de prix unitaires du CCTP. Toute réunion non prévue au marché est facturée à ce tarif, sur décision de la CCPO.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.
Fabrice Pocholle
Chef de projet CCOP

Question n° 3

Posée le 29/09/2026 à 15:45:05

Bonjour,
Une compétence pour la réalisation de zonages d'assainissement est demandée, or le CCTP ne mentionne pas de mission spécifique de réalisation de zonages d'assainissement.
Pouvez-vous nous confirmer que cette compétence n'est pas obligatoire ?
Merci d'avance,
Bien cordialement,

Répondue le 29/09/2026 à 15:50:04

Bonjour,
je confirme que cette compétence n'est pas obligatoire.
Bien à vous
Fabrice POCHOLLE
Chef de projet CCPO

Question n° 2

Posée le 29/09/2026 à 15:20:09

Bonjour,
Serait-il possible de communiquer le budget si celui-ci a été défini?
En vous remerciant par avance,
Bien cordialement,

Répondue le 29/09/2026 à 15:28:22

Bonjour,
le budget défini est de 230 000 euros Hors taxes.
Restant à votre disposition.
Bien Cordialement,
Fabrice POCHOLLE
Chef de projet CCPO

Question n° 1

Posée le 25/09/2026 à 11:02:13

Bonjour,

Est ce qu'une même entreprise peut être sous-traitante de plusieurs candidats ou groupements dans le cadre de ce marché ?

Merci pour votre réponse.

Répondue le 25/09/2026 à 12:53:58

Bonjour Mme Poirson,
oui une même entreprise peut être sous-traitante de plusieurs candidats ou groupement dans le cadre de ce marché.
Article 17 du Règlement de la consultation : Article 17 – Forme juridique des groupements
Les candidats peuvent se présenter seuls ou en groupement. En cas de groupement, l'acheteur souhaite un mandataire solidaire en cas de groupement conjoint pour la sécurité de l'exécution des travaux du marché. L'article 6.1 du CCTP précise les compétences à réunir par un candidat seul ou par un groupement. La même entreprise peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois :
- En qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.
Dans le cas d'une candidature et d'une offre présentées par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.
Restant à votre disposition,
Cordialement,
Fabrice Pocholle
Chef de projet CCPO